



Les news du CE DO IDF



juillet 2018

Cadeau de Noël adulte CE passe de 50 euros à 80 !

Lors de la séance de ce CE, une décision complémentaire sur le cadeau fin d'année adulte 2018 a été adoptée. En effet, la clôture des comptes de 2017 a mis en évidence un fond de réserve en excédent. Alors que certains auraient souhaité une **redistribution moins équitable** en reversant cet excédent au catalogue « vacances », la **C.F.D.T.** a fait le choix de voter pour la décision adoptée en commission A.S.C. Celle-ci concerne une **redistribution équitable** à tous les ouvriers, soit une augmentation de 30 Euros sur le cadeau de fin d'année adulte. Le montant sera donc porté à 80 Euros, toujours disponible sur le portail Kalidea du C.E. de la D.O IdF.



Voilà l'été...

Les CE se suivent et se ressemblent. A chacun d'entre eux, son lot de fermetures de boutiques.

Pour ce mois de Juillet, une moisson de 6 boutiques qui fermeront au premier trimestre 2019 sur les deux Agence de Distribution : **Victor Hugo, Ternes, Nation, Gambetta, Val de Fontenay et Bay 2.**

Comme à chaque fois, la **C.F.D.T.** est allée à la rencontre des salariés. Nombreux sont ceux qui ne souhaitent plus rester dans le réseau de distribution. Cela s'explique de plusieurs manières :

- *la dégradation des conditions de travail (manque d'effectif, problème de congés, clients agressifs... et tant d'autres choses.)*
- *le manque d'attractivité de la part variable Grand Public (G.P.) versus Agence Pro PME au regard de la proximité des métiers, il semblerait cohérent que le montant de la P.V.C. GP se rapproche du marché Pro PME*

Par ailleurs la **C.F.D.T.** a mis en évidence, d'après une étude européenne, que contrairement aux idées reçues 57% **des Millennials** (jeunes nés après 2000) préfèrent voir d'abord sur le web mais ensuite concrétiser leurs achats en magasin.

Fort de cette étude nous pouvons nous interroger sur la stratégie mise en œuvre chez **Orange**.

Enfin et malgré tous les désagréments supportés par les salariés des boutiques, il ressort que l'accompagnement d'**Orange** reste un point fort dans leur ressenti (mise en place de forum des métiers, un R.H. dédié à l'accompagnement.)

La CFDT restera très vigilante sur les engagements de l'entreprise concernant la mobilité des salariés afin de ne pas les bloquer.

5 chiffres clés de la Formation 2017

Budget formation => 31,4 Millions d'Euros

Nombre global d'heures => 344271

Nombre de salariés formés => 8105

Taux d'accès à la formation => 92 %

Modalité pédagogique en présentiel => 93 %



3 constats

1 / Les formations métiers représentent 75% des heures de formation. Le domaine client y contribue fortement avec en particulier le projet stratégique **Orange Bank** qui a permis de certifier 212 salariés IOBSP.

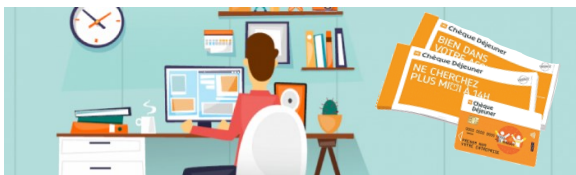
Cette formation s'effectuait en présentiel en 2017, aujourd'hui, elle est dispensée à 100 % en e-learning. La C.F.D.T. a dénoncé cet apprentissage. Les salariés se sentent isolés (manque d'échanges), et beaucoup d'entre eux se forment en dehors de leurs heures de travail, à leur domicile !!!

« **Le temps consacré à la formation doit être un temps dédié dans un cadre adapté à cet effet** », Nous ne pouvons pas accepter des formations aux rabais, surtout celles liées aux compétences du domaine bancaire.

2 / Le CPF est utilisé principalement par les cadres. On peut s'interroger sur l'absence de demande par les autres catégories de salariés. La C.F.D.T. demande à renforcer l'information sur l'ensemble des salariés de ce dispositif utilisable sous certaines conditions.

3 / Les formations liées au bien-être au travail sont très demandées. Serait-ce le reflet de conditions de travail qui se dégradent ?

Le ticket restaurant reste appétissant



Depuis plusieurs années, la CFDT réclame l'égalité de traitement entre salariés dans l'offre de restauration. L'entreprise refusait jusqu'alors de fournir des titres restaurant aux télétravailleurs.

Une demande légitime portée par la CFDT mais systématiquement balayée de la main lors des précédentes négociations sur le télétravail. Devant cette posture de blocage, la CFDT a annoncé son intention d'agir en justice ; c'est seulement face à cette menace que l'entreprise a plié à notre demande.

Une déclaration rédigée au mois de Juin par la CFDT et rejoint par la CGT, SUD, FO, et CFTC, a été votée au CE du 19 Juillet 2018 seule la **CFE CGC a voté contre** la mise en œuvre de ce droit individuel. De ce fait l'entreprise va, en concertation avec les Organisations syndicales, étudier la mécanique de mise en place de ce nouvel acquis.

La valeur d'un titre restaurant est de 9,05€, le salarié ayant à sa charge 3,62€.

De ce fait, il est important pour la CFDT que l'entreprise entende aussi le souhait des salariés sur ce sujet :

- choix d'un ticket resto ou continuer à manger dans un restaurant d'entreprise proche de son domicile.
- dématérialisation ou pas du ticket resto.

Tous ces sujets seront donc portés par les représentants CFDT.